

**Article 1- Application des conditions générales de vente-Oposabilité des conditions générales de vente.** Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société Brika water auprès d'acheteurs non professionnels (« les Clients » ou « le Client »). Elles sont systématiquement adressées ou remises au Client préalablement à toute passation de commande. Par conséquent, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces C.G.V. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes C.G.V et les avoir lues et acceptées avant la passation de sa commande. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Vendeur, prévaloir contre les C.G.V. Toute condition contraire, invoquée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les offres de produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes : Sarl brika water 73 route de montfort 40380 Poyartin

Les caractéristiques essentielles des produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des produits, sont présentées sur le site internet Brikawater.fr et sur les fiches produits du Vendeur. Le Vendeur tient à disposition du client les informations prévues par l'article R111-2 du Code de la consommation sur simple demande.

**Article 2- Prise de commande.** Les commandes de produits sont effectuées de la façon suivante :

Par courrier adressé à la société Brika water 73 route de montfort 40380 Poyartin, par la remise d'un bon de commande du Vendeur en cas de visite organisée au domicile du Client, en magasin à l'adresse suivante : 16 rue ernst lanne 33230 coutras. Les commandes sont traitées dans un délai de 14 jours ouvrables. Elles ne sont définitives qu'après l'envoi au Client d'une confirmation écrite de commande et après encaissement de l'acompte éventuellement dû à la commande.

**Article 3- Modification de la commande.** Toute modification de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération, que si elle est parvenue par écrit avant la livraison ou l'installation de nos produits.

**Article 4-Prix.** Nos produits sont fournis au tarif en vigueur le jour de la commande. Les prix sont exprimés en Euros, TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Sauf accord écrit particulier, nos tarifs ne comprennent pas les travaux de raccordement et autres nécessités pour l'installation de nos produits.

**Article 5- Facturation.** Chaque livraison ou installation donne lieu à l'émission d'une facture.

**Article 6- Paiement- Retard de paiement.** Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la délivrance des produits et comme indiqué sur la facture remise au Client. Un acompte correspondant à 50 % du prix total d'acquisition des produits commandés peut être demandé lors de la passation de la commande par le Client. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. Le solde du prix est alors payable au jour de la livraison.

Tout retard de paiement du Client entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la délivrance des commandes en cours effectuées par le Client ou de reprendre le matériel livré ou installé et de demander des dommages et intérêts. En cas de résiliation du contrat pour non-paiement ou paiement tardif d'une échéance, les sommes antérieurement payées, resteront en tous cas acquises au Vendeur.

**Article 7- Livraison- Délais.** Les produits commandés par le Client sont livrés dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la réception de la commande. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du Vendeur. Toutefois, si trente jours après la date de livraison, le matériel n'a toujours pas été livré, la vente pourra alors être résolue par le Client, lequel se verra alors restituer son acompte, dans les conditions prévues à l'article L.216-6 et L.216-7 du Code de la consommation.

**Article 8-Transfert de propriété.** Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au complet paiement du prix par le Client. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus par les parties, le Vendeur peut exiger sans formalité la restitution de ses produits aux frais, risques et périls du Client.

**Article 9- Installation – maintenance.** Lorsque le Vendeur effectue l'installation des produits chez le Client, les parties conviennent des délais d'exécution de ces prestations et établissent, après leur réalisation, un protocole de réception. Le protocole de réception confirmant la réception définitive et sans réserve des prestations du Vendeur est signé au terme de l'intervention du Vendeur par les deux parties. Chaque partie en conserve un exemplaire. Lorsque le Client émet des réserves quant aux prestations effectuées par le Vendeur, les parties s'engagent à vérifier la réalité des désordres ou des défauts de conformité signalés et, le cas échéant à y remédier. Le Client n'est pas autorisé à exécuter lui-même les prestations faisant l'objet des réserves émises ou de retenir une partie du prix de la commande. La levée des réserves fait l'objet d'un constat de levée de réserves signé par les deux parties. Le Client peut également souscrire une prestation de maintenance annuelle des produits auprès du Vendeur laquelle fait l'objet d'un bon de commande séparé.

**Article 10- Responsabilité du Vendeur – Garantie légale.** Les produits proposés à la vente par le Vendeur sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels. Ils bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande, cette action se prescrivant par deux ans à compter de la livraison du bien,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, cette action se prescrivant par deux ans à compter de la découverte du vice.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Afin de faire valoir ses droits, le Client doit contacter le Vendeur dans les délais susvisés par courrier postal adressé à sarl Brika water ou par email adressé à brikawater@gmail.com. Le Vendeur remboursera ou remplacera les produits sous garantie jugés non conformes ou défectueux. Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs. Les remboursements des produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles ou négligence de la part du Client, comme en cas d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

**Article 11- Garantie commerciale.** Indépendamment des garanties légales précitées, le Vendeur garantit ses produits contre tous défauts matériels ou de fabrication pendant une durée de 2 à 5 ans selon le type de produits, sous réserve d'une installation et d'un entretien réalisés par ses soins. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie est expressément limitée, au choix du Vendeur, au remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services, à l'exclusion de toute indemnisation. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale ou par une utilisation non conforme (entretien défectueux, utilisation anormale, manque de surveillance ou telle circonstance nuisible au fonctionnement de l'appareil, notamment en ce qui concerne le gel), ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, sont exclues de la garantie. La garantie est également exclue si le Client apporte des changements ou entreprend des réparations lui-même ou s'il en charge un tiers, sans avoir reçu notre consentement formel par écrit. Notre garantie ne s'applique qu'avec le Client et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu.

**Article 12- Droit de rétractation.** Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception du produit pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à condition que les produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation du Client. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur re-commercialisation à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les produits endommagés, sales ou incomplets ne sont pas repris. Le droit de rétractation peut être exercé par toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter ou à l'aide du formulaire annexé à la commande, à retourner à la société Brika water, à l'adresse postale suivante :

73 route de montfort 40380 Poyartin ou par email adressé à brikawater@gmail.com.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restent à la charge du Client. Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Vendeur, des produits retournés par le Client dans les conditions prévues au présent article.

**Article 13- Litiges - Médiation conventionnelle.** Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes C.G.V pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolus amiablement entre le Vendeur et le Client seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation. Pour enclencher cette médiation, le Client peut contacter le médiateur du Vendeur, dont les coordonnées sont : **L'AME Conso 11 place dauphine 75001 Paris**

et qui peut être saisi via ce lien : AME conso.fr, ou par voie postale en écrivant à ame conso 11 place dauphine 75001 Paris. Le Client est informé que le médiateur doit être saisi dans un délai d'une année à compter de sa réclamation.

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie en indiquant les éléments du conflit. La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, le Client ou le Vendeur peut à tout moment se retirer du processus.

**Article 14- Information précontractuelle-Acceptation du Client.** Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes C.G.V et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L.111-1 à L.111-8 du Code de la consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du produit, compte tenu du support de communication utilisé et du produit concerné,
- le prix des produits et des frais annexes ;
- le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le produit ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux frais de renvoi des Produits, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

**Article 15 - Opposition aux démarchage téléphonique**

Bloctel est un dispositif permettant à tout consommateur de s'opposer au démarchage téléphonique effectué par un professionnel, avec lequel il ne serait pas lié contractuellement, en s'inscrivant sur une liste d'opposition.

En vertu de l'article L223-1 du Code de la consommation, il est interdit à un professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste.

Cette règle ne s'applique pas lorsque les sollicitations interviennent dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsque cela concerne des éléments afférents ou complémentaires à

l'objet dudit contrat ou à l'amélioration de ses performances ou sa qualité. « Le Client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il pourra se rendre sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) où il trouvera toutes les démarches à effectuer à cette fin